

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 02/11/2020

REFERENCE : MINSANTE N°179

OBJET : AJUSTEMENT DE LA STRATÉGIE RÉGIONALE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Pour action

Pour information

Madame, Monsieur,

L'évolution de la situation épidémiologique au cours des dernières semaines a engendré des tensions sur l'offre de soins dans plusieurs régions, notamment en réanimation. Alors que la première vague avait touché des zones localisées du territoire (régions du nord-est de la France principalement), les modélisations de l'Institut Pasteur annoncent un rebond épidémique généralisé à l'ensemble du territoire national. Cela nécessite un ajustement de la stratégie régionale des ressources humaines.

I- Mise en place d'un pilotage régional

Les stratégies nationales d'appui RH mises en place au cours de la première vague pourront cette fois-ci difficilement être activées. **Les appels à la Réserve sanitaire opérés au cours des dernières semaines ont montré que sa capacité actuelle à projeter des renforts sera très difficile**, du fait notamment d'un manque de disponibilité des personnels soignants réservistes en activité. Il en est de même pour les appuis inter-régionaux qui avaient eu lieu pendant la première vague entre les régions les moins touchées et celles les plus en tension qui seront aussi extrêmement limités au cours de cette seconde vague. L'impossibilité de répondre nationalement aux demandes exprimées par certaines régions au cours des dernières semaines met en évidence **la réticence des établissements de santé à mettre à disposition leurs effectifs au profit d'autres établissements, en particulier au regard du risque de devoir également faire face à des tensions.**

Chaque ARS doit accompagner la mobilisation des ressources humaines et en assure autant que possible la coordination à l'échelle de son territoire. A cet effet, la mise en place d'une organisation spécifique au sein de l'ARS doit faciliter une gestion fine et agile des ressources humaines disponibles.

II- Priorisation et régulation des ressources humaines au sein de chaque territoire

Plusieurs leviers sont à disposition de l'ARS. Vous trouverez joint à ce MINSANTE un *vademecum* relatif aux modalités de mobilisation des personnels.

La mise en place de la plateforme Renfort RH Crise par le ministère a pour objet de faciliter la mise en relation entre les établissements en tension et les professionnels volontaires pour venir en renfort. De plus, elle permet l'activation d'un mode « crise » au cours duquel l'ARS devient la seule gestionnaire du vivier régional.

L'ARS accompagne les établissements de son territoire dans leur recherche de renfort. Lorsque les établissements sanitaires ou médico-sociaux font face à des tensions RH, elle les redirige vers la plateforme Renfort RH Crise. Cela permet à l'ARS de centraliser les besoins et de les hiérarchiser afin de définir quels sont les besoins prioritaires sur son territoire.

Pour les besoins considérés comme étant prioritaires, l'ARS peut venir en appui des établissements en leur proposant des professionnels inscrits sur la plateforme et correspondant au besoin exprimé. Afin d'apporter un soutien supplémentaire aux établissements, l'ARS peut se charger de contacter les professionnels, de s'assurer de leur disponibilité et qu'ils correspondent au besoin exprimé par l'établissement.

Afin d'assister l'ARS dans sa mission d'identification des personnels pouvant venir en renfort des établissements, l'Agence Régionale de Santé peut aussi faire appel à Pôle emploi. L'ARS en exprime le besoin auprès du Centre de Crise sanitaire qui assure l'ouverture des droits d'accès au vivier régional à Pôle emploi. Celui-ci peut ensuite être chargé de la prise de contact et de l'identification des professionnels mobilisables.

D'autre part, l'ARS peut faire appel aux autorités préfectorales afin que celles-ci prennent en charge, en tant que nécessaire, l'aspect logistique de la mobilisation, notamment l'achat de titres de transports, l'hébergement ou l'alimentation.

Etienne Champion

Secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé

Signé